

Le dernier Rapport d'Information du Sénat français sur la relation franco-turque: une mise en perspective tridimensionnelle*

Research Article / Araştırma Makalesi

Füsun TÜRKMEN†

RESUME

Rendu public fin Janvier 2025, le dernier Rapport d'Information du Sénat français sur la relation franco-turque vient à un moment crucial aussi bien en matière de changements géopolitiques mondiaux que régionaux. Il s'agit d'une étude des rapports de la Turquie avec l'OTAN, l'Union européenne et surtout la France elle-même, identifiant les points de divergence et de convergence entre ces deux anciens alliés, tout en explorant les moyens de coopération à accroître afin de contribuer à la paix, en général. L'article qui suit est une tentative de mise en perspective historique, conceptuelle et conjoncturelle de la relation bilatérale à la lumière dudit Rapport. La première partie entreprend une présentation du Rapport dans ses grandes lignes, tandis que la seconde le place dans ce contexte à trois dimensions qui pourrait, à long terme, détenir les clés d'un meilleur dialogue entre les deux pays et, corollairement, au sein du bloc transatlantique.

Mots-clés: *Turquie, France, Europe, dialogue, coopération.*

INTRODUCTION

Il est évident que le "timing" d'une telle démarche paraît excellent -par hasard ou par choix?- vu sa coïncidence avec la superposition de plusieurs changements tectoniques d'ordre géopolitique, à savoir l'avènement du Président Trump aux États Unis, la chute du régime Assad en Syrie, et l'accélération du virage entrepris par la politique étrangère turque depuis quelques temps. Tous ces éléments vont forcément avoir des conséquences directes et indirectes sur les relations déjà établies de la Turquie avec ses partenaires, aussi bien dans le contexte multilatéral que bilatéral. L'idée générale serait donc a) de maintenir ce qui est positif; b) de profiter de la nouvelle donne pour explorer de nouveaux terrains d'entente inter-étatiques; et c) de renforcer le dialogue au niveau non-étatique afin de contribuer à l'amélioration des perceptions mutuelles. Ce triple objectif devra donc s'appliquer aux relations franco-turques qui s'étaient visiblement détériorées depuis déjà une bonne décennie. En effet, l'année 2007 constitue un tournant négatif réciproque et simultané avec, aussi bien le pavé dans la mare lancée par le Président Sarkozy déclarant que la Turquie n'appartenait pas à la civilisation européenne et donc n'avait pas sa place dans l'Union européenne, que la théorie de la *profondeur stratégique* lancée par l'ancien Ministre des Affaires Étrangères et PM turc, le Professeur Davutoğlu prônant le retour de la Turquie à ses racines historiques et géographiques régionales, à savoir une priorité relationnelle absolue accordée aux anciennes provinces ottomanes au Moyen Orient, dans le Caucase et les Balkans. L'identitaire allait ainsi prévaloir par rapport au volontaire, bloquant les horizons d'une européanisation pourtant entreprise depuis le 19ème siècle ottoman. Suivra une décennie marquée par l'émergence progressive d'une Europe-forteresse avec la France au premier plan et d'une Turquie en proie à une Moyen-orientalisation et une Eurasianisation -rapprochement avec les puissances voisines eurasiennes non-démocratiques- à toute allure, aux niveaux du discours et de la pratique. Bref, un éloignement mutuel, bien qu'entrecoupé de quelques trêves diplomatiques.

* **Reçu:** 07.03.2025 ; **Révisé:** 23.03.2025 ; **Accepté:** 21.04.2025

† Université Galatasaray (professeur en retraite), ORCID: 0000-0002-1228-4106, fturkmen@gsu.edu.tr.

Aujourd'hui où la conjoncture internationale ne permet à aucune puissance de s'enfermer dans un rejet exclusif de l'Autre, la France et la Turquie semblent avoir forcément dépassé les polémiques publiques présidentielles et se ménagent mutuellement davantage, en attendant des jours meilleurs. Le Rapport du Sénat semble donc être un instrument parfaitement adapté pour faire le point des relations bilatérales avant de se lancer dans l'exploration du possible. Cela, compte tenu de l'hypothèse que ce document émanerait d'un consensus plus large dépassant les confins du seul Sénat et qu'il reflèterait, également de la part du gouvernement français, une volonté de rapprochement dans le cadre actuel favorisant une coopération sécuritaire bilatérale. Il pourrait donc s'agir d'un premier pas vers un dialogue concret dans ce sens, avec une priorisation nouvelle, mettant les contentieux d'antan en arrière-plan.

Il nous semble donc pertinent d'entreprendre, dans une première partie, une présentation dudit Rapport dans ses grandes lignes pour en aborder ensuite une lecture basée sur l'arrière-plan historique -aussi brève soit-elle; une conceptualisation à travers le transactionnel -pour voir comment poursuivre les intérêts mutuels des deux pays malgré les obstacles existants- et le transnational- au travers d'un dialogue multi-niveau engageant la société civile; pour finalement aboutir à la conjoncture internationale actuelle qui, inévitablement, aura un impact sur la relation franco-turque. L'objectif devrait être d'en retirer le meilleur possible envers et contre tout.

1. Un état des lieux lucide

Composé de trois grandes parties chacune subdivisée en deux sous-parties, le Rapport aborde, respectivement, les relations de la Turquie avec l'OTAN, l'Union européenne, et la France elle-même. En annexe, se trouve le procès-verbal de la discussion en commission avec la participation de tous ses 50 membres, ce qui permet d'élargir les points de vue exposés dans le texte.

Première Partie : "Un allié essentiel mais parfois incertain au sein de l'OTAN"

Sans prétendre à une analyse scientifique du discours, on constate que le ton est donné dès le choix des mots dans ce premier sous-titre: celui de la mesure et de la prudence, sans perdre de vue les deux facettes d'une même réalité. En effet, la première sous-partie souligne l'importance de ce membre pour l'OTAN, à travers la défense assurée de son flanc du sud-est; l'existence de la base aérienne d'Incirlik pour les opérations régionales de l'Alliance et son dépôt de bombes thermonucléaires B-61 américaines; la présence du quartier général terrestre LANDCOM à Izmir où se trouve basé un contingent français, tous ces éléments s'ajoutent au fait que l'armée turque constitue la seconde plus grande armée de l'Alliance, après celle des États Unis -un point omis par le Rapport! Cependant, le Rapport souligne l'importance accrue de la Turquie dans le contexte de la guerre d'Ukraine, en raison de ses bonnes relations avec Kiev ainsi que de son dialogue avec Moscou. Cela ne l'empêcha pas de mettre en œuvre les dispositions de la Convention de Montreux de 1936, fermant les Détroits dès le début des hostilités en 2022 et refusant à 28 reprises l'accès aux navires de guerre russes, tout en contribuant à la création d'un corridor maritime sûr pour les exportations céréalières ukrainiennes. Autant de points de convergence avec ses alliés.

La deuxième sous-partie, consacrée aux "responsabilités nouvelles de la Turquie dans la région" aborde, cependant, les points de divergence apparus dans les relations OTAN-Turquie depuis quelques années. L'achat turc du système de missiles sol-air S-400 de Russie en 2017 "vécu comme une entorse à la cohérence militaire de l'Alliance"¹ à cause de a) l'incompatibilité avec le système d'armements de l'OTAN et b) les grands risques encourus au niveau de l'infiltration d'informations technologiques sensibles par la Russie, aboutit à une détérioration des relations avec les États Unis en tant que leader de l'OTAN et allié stratégique principal depuis la doctrine Truman de 1947. S'ensuivirent l'exclusion de la Turquie du programme de développement du chasseur américain F-35 et des sanctions imposées à partir de 2020, y compris l'arrêt des

¹ Sénat: 2025, p.8.

exportations d'armes envers ce pays. Autre point de friction: le blocage par la Turquie des demandes d'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN -alarmées par la menace russe- à cause de leur accueil depuis longtemps favorable aux réfugiés politiques appartenant au mouvement séparatiste kurde PKK. Le blocage qui dura jusqu'en 2023 pour la Finlande et 2024 pour la Suède et levé à la suite de négociations ardues avec les deux pays, eût pour effet l'approfondissement des doutes quant à l'attitude turque envers l'alliance transatlantique, ainsi que le souligne le Rapport. Cette sous-partie, focalisée sur ces épisodes ponctuels récents, laisse entendre par son sous-titre "un allié conscient de son influence géopolitique croissante" qu'il s'agit d'une affirmation d'identité régionale progressive de la part de la Turquie et qui, au fait, s'inscrit dans un contexte plus large de politique étrangère pro-active menée également en Méditerranée et au Moyen Orient. A cet effet, le Rapport mentionne le nouveau projet datant de 2013 et intitulé la Patrie bleue (*Mavi Vatan*) en vue des revendications turques de souveraineté sur le plateau continental égéen et les droits de forage au large de la Méditerranée orientale, cause additionnelle de friction avec la Grèce -et d'ailleurs avec le reste de l'Union européenne et les États Unis à cette époque, bien que le Rapport ne mentionne pas ces deux dans ce contexte précis. Au contraire, il se félicite du réchauffement des relations avec Athènes, tout en indiquant que les revendications turques restent valables, ainsi que l'éloignement palpable de la Turquie du projet de l'ONU sur la cohabitation fédérale à Chypre, en faveur de la proclamation d'un État indépendant turc au Nord de l'île.

Toujours dans le cadre d'une politique régionale affirmée, le Rapport constate avec satisfaction l'appui d'Ankara envers un accord de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan à la suite de la guerre qui les a opposés et durant laquelle le soutien militaire et logistique turc fut crucial dans la victoire de Bakou. Finalement, est abordé le sujet de la Syrie, question stratégique pour la Turquie, aussi bien à cause de la présence de 3,5 millions de réfugiés syriens qu'elle accueille sur son sol depuis le début de la guerre civile, que celle du groupe armé kurde PYD/YPG basé au nord de la Syrie, et qui constitue une menace sécuritaire. Le Rapport, déclare d'une part que, "la délégation sénatoriale a pris acte de l'attachement de la Turquie à l'intégrité territoriale de la Syrie et souscrit à la préoccupation des autorités turques d'assurer la sécurité à ses propres frontières", mais d'autre part "n'oublie pas non plus de rappeler le rôle joué par les forces kurdes syriennes pour lutter contre DAESH et le régime de Bachar El-Assad et la nécessité de permettre à toutes les communautés de concourir au fonctionnement des nouvelles institutions syriennes"². Il est clair que ce paragraphe peut être considéré comme un exemple de circonspection diplomatique en matière de formulation de priorités divergentes tout en laissant la porte ouverte sur un possible terrain d'entente.

Deuxième Partie: "Un partenaire important pour l'Union Européenne dans le cadre d'une relation à clarifier"

Dans le même esprit, le sous-titre reflète la nature dichotomique de cette relation: importante mais problématique, et ce dernier, plus qu'avec l'OTAN. Une première sous-partie, consacrée à la "stabilité et au développement de la Turquie" est un tour d'horizon de la situation politique et institutionnelle du pays, faisant le juste équilibre entre "le pluralisme politique qui demeure une réalité dans la société turque comme l'illustre le succès de l'opposition aux élections locales" et les controverses entourant l'indépendance du judiciaire et la liberté d'expression, "également de la part des différents responsables politiques turcs"³. En effet, la délégation sénatoriale s'étant entretenu avec les représentants du parti majeur de l'opposition, le CHP, fait part de l'intention de celui-ci de "tourner le visage de la Turquie vers l'Europe" davantage, "mettre un terme à ce qu'ils estiment être l'imprévisibilité actuelle de la Turquie" et de créer un cercle de la Paix autour de la Turquie afin d'apporter la stabilité en Méditerranée, au Proche Orient et dans le Caucase"⁴. Mention n'est pas faite du virage pourtant pris dans le même sens par le gouvernement depuis un certain temps, tel

² Sénat: 2025, p.11.

³ Sénat: 2025, p.12-13.

⁴ Sénat: 2025, p.13.

qu'indiqué au niveau du discours et des démarches entrepris en politique étrangère. Il est en revanche dit que "concernant la relation franco-turque, le CHP appelle de ses vœux davantage de coopérations et moins de concurrence avec une Turquie démocratique, laïque, européenne et prévisible"⁵, indiquant par ce biais ses intentions et projets politiques éventuels à qui veut l'entendre.

Dans le cadre de la relation bilatérale, le Rapport fait également état des relations économiques bilatérales qui demeurent dynamiques avec des échanges commerciaux s'élevant à \$21,9 milliards mais restent bien inférieures à celles existant avec l'Allemagne. Il y est indiqué que l'aéronautique constitue le principal poste d'exportation vers la Turquie suivi de produits chimiques et de l'automobile, tandis que la France importe principalement des véhicules automobiles et des produits textiles. Un appel aux entreprises françaises à investir le marché turc est justifié dans le Rapport par le développement de son économie malgré les difficultés actuelles encourues⁶. Ce qui, d'après nous, constituerait un terrain à exploiter, surtout de nos jours où les marchés mondiaux risquent d'être ravagés par l'ouragan des tarifs Trumpiens !

La seconde sous-partie, consacrée à "une relation unique à consolider entre la Turquie et l'Union européenne", aborde deux points problématiques majeurs identifiés par les auteurs, suivant un bref aperçu sur l'historique des relations Turquie-UE qui remontent à 1963, en passant par l'Union douanière en 1996, pour aboutir au statut de pays candidat en 1999 et qui ont stagné depuis 2005 où les négociations d'adhésion commencèrent. La stagnation finit par un arrêt dû, justement, à ces deux points relevés dans le Rapport, à savoir "la situation de l'État de droit en Turquie et l'évolution des opinions publiques tant en Europe qu'en Turquie"⁷. Par rapport au premier point, le Rapport est explicite: le projet politique poursuivi par le pays est jugé contradictoire sur plusieurs aspects avec l'objectif d'adhésion réaffirmé par les autorités turques, tandis que les opinions publiques d'un nombre croissant d'États européens sont considérées moins favorables à l'adhésion de la Turquie, fait regretté par les responsables turcs qui le jugent comme un manque de vision stratégique de la part de l'Union européenne⁸. Il n'est pas fait mention du contexte européen plus général, en proie à la montée de l'extrême-droite et de l'islamophobie, nourrie à son tour par le terrorisme radical depuis les attaques du 11 Septembre 2001, et aussi par le phénomène migratoire que l'Europe a du mal à absorber. En ce qui concerne ce dernier point, la coopération entre l'Union et la Turquie est notée avec satisfaction pour, justement, l'accueil des réfugiés régionaux par la Turquie en échange d'un accord de réadmission des migrants en situation irrégulière partis du territoire turc, accord accompagné d'une aide financière européenne de €6 milliards depuis 2016 à laquelle est venue s'ajouter la somme de €3 milliards pour la période 2021-2023⁹. L'écart entre ces sommes et ce que la Turquie dépense pour les réfugiés est par ailleurs évident, sans toutefois être relevé par le Rapport. Bien que le soutien financier européen soit insuffisant, la Turquie souhaiterait sa reconduction ainsi que les membres de la délégation sénatoriale qui auraient des recommandations spécifiques pour la gestion de la migration y compris celle des citoyens turcs¹⁰.

Toujours abordé dans le cadre des discussions concernant les relations Turquie-UE, la guerre en Ukraine donna lieu à des échanges francs entre les deux parties. Au Président de la commission de la défense du Parlement turc qui argua que "si l'UE avait réagi à l'occupation de la Crimée et de l'Ossétie, on n'en serait peut-être pas là", les sénateurs firent part de leur constat de la nécessité d'une mobilisation urgente des pays européens en matière de conflits sur leur continent¹¹. La situation à laquelle on a abouti par la suite, y compris l'échange public sans précédent entre les Présidents Trump et

⁵ Sénat: 2025, *ibid*.

⁶ Sénat: 2025, p.13-14.

⁷ Sénat: 2025, p.14.

⁸ Sénat: 2025, *ibid*.

⁹ Sénat: 2025, p.15.

¹⁰ Sénat: 2025, p.16.

¹¹ Sénat: 2025, p.16.

Zelensky à la Maison Blanche en date du 28 Février, prouve la pertinence, hélas tardive, de ces échanges !

Troisième Partie: “Un compétiteur stratégique de la France soucieux de son identité, de son influence et de ses intérêts”

La nouvelle dynamique d’une relation bilatérale qui resta longtemps stable et uniforme -parce qu’absorbée dans le contexte bipolaire de la Guerre Froide- s’impose d’emblée par la constatation ci-dessus, qui est bien plus qu’un sous-titre. En effet, dans la nouvelle donne, le bilatéral prévalant sur le bipolaire, les points de divergence et de convergence entre les capitales respectives ont émergé de façon plus claire et nette. Certains préexistaient déjà mais restaient au second plan, tandis d’autres pointent vers des terrains de compétition nouvellement apparus. En ce qui concerne la France et la Turquie, le résultat en fut “un dialogue en perte de vitesse” comme l’indique le Rapport, d’où le déplacement de la délégation sénatoriale française afin de le relancer, vu l’ancienneté et l’importance mutuelle attachée à ces relations.

Dans la première sous-partie consacrée à une réflexion sur ce dialogue, le Rapport s’emploie à identifier d’abord les griefs nourris par Ankara envers Paris, à savoir a) les positions prises par le Parlement français au sujet de la question arménienne -et celle, nouvellement ajoutée, assyro-chaldéenne- en les reconnaissant officiellement comme des génocides perpétrés par la Turquie et en pénalisant leur négation, ce à quoi la Turquie répond: “ce n’est pas le rôle des Parlements de juger des questions historiques”; b) le soutien français à l’Arménie lorsqu’elle occupait le Haut-Karabagh appartenant au territoire d’Azerbaïdjan, allié traditionnel de la Turquie; c) le soutien à la Grèce et à la République de Chypre dans son différend avec les chypriotes turcs du Nord; et d) la situation en Afrique¹², ce dernier point étant une épine récente dans les relations qui ont acquis un nouvel aspect: celui de la compétition géostratégique entre une vieille puissance coloniale et une puissance régionale émergente. Prenant acte de ces points de divergence, la délégation a en revanche formulé les souhaits suivants: voir une Turquie qui contribuerait davantage à la solidité de l’Alliance atlantique, qui continuerait à coopérer avec l’Europe en matière migratoire, surtout par rapport à la Syrie et qui valoriserait ses ressources maritimes dans le respect du droit international¹³. Autrement dit, on demande à la Turquie d’être moins ambiguë dans sa politique envers l’OTAN, de continuer à garder les réfugiés syriens susceptibles de se rendre en Europe, sur son sol; et de ne pas développer son projet “Patrie bleue” en Méditerranée orientale à l’encontre des dispositions du droit de la mer. Par ailleurs, il est souligné que tous ces points de divergence ont conduit l’opinion publique turque -surtout la grande partie non connectée à l’Europe- à développer des préjugés contre la France reflétés par les médias turcs et qui nuisent aux rapports économiques et culturels. Une triple stratégie médiatique, institutionnelle et culturelle devrait être mise au point par la France pour y pourvoir, selon le Rapport l¹⁴.

À la suite de ces constats qui, en soi, constituent autant de défis pour les relations bilatérales, la seconde sous-partie appelle à “une nouvelle dynamique franco-turque” pour y répondre, soit en coopérant dans l’approche aux problèmes communs à affronter en dehors du bilatéral, soit en créant une atmosphère de confiance mutuelle à travers divers terrains de coopération, quitte à contourner ou différer les divergences sclérosées. Une première recommandation dans ce sens est de développer les échanges culturels locaux avec l’appui des personnalités locales et autour des institutions et cercles francophones et francophiles comme à Izmir¹⁵.

¹² Sénat: 2025, p.17.

¹³ Sénat: 2025, *ibid*.

¹⁴ Sénat: 2025, p.18.

¹⁵ Sénat: 2025, p.18.

Lors de la discussion sur les nouvelles restrictions imposées à l'inscription des élèves turcs aux écoles françaises sans équivalence en Turquie comme Pierre Loti à Istanbul et Charles de Gaulle à Ankara, il est reporté que le problème découle de la non-réciprocité selon les autorités turques, vu les obstacles rencontrés dans la création d'établissements d'enseignement turcs en France¹⁶. Il est évident que le problème d'équivalence existant depuis plusieurs décennies déjà, aurait pu être résolu par les deux parties bien avant, plutôt que d'être mutuellement marginalisé, pour aboutir aujourd'hui à un bras de fer politique qui nuit avant tout aux élèves et à leurs familles. En conclusion, la délégation sénatoriale a souligné "l'importance des établissements d'enseignement français pour l'avenir du dialogue franco-turc et leur souhait qu'un accord puisse être trouvé afin de préserver l'accès le plus large possible à cet enseignement."¹⁷.

Outre la coopération éducative et culturelle, il est recommandé de reprendre le dialogue suspendu et les investissements en matière de défense à travers les échanges avec la Délégation Générale pour l'Armement, vu la nécessité de renforcer les capacités industrielles des pays membres de l'OTAN et les niveaux d'expertise respectifs turc et français en industrie de défense -et qui a pu être constaté par la délégation sénatoriale lors de sa visite des centres industriels de défense turcs. A cet effet, le Rapport souligne "le rôle que pourrait jouer la diplomatie parlementaire dans l'approfondissement de ce dialogue en lien avec le ministère des armées et les industries concernées"¹⁸.

En dernier lieu est abordé la question d'une approche coordonnée aux conflits en cours. En effet, il est indiqué que la France et la Turquie partagent les mêmes vues sur l'Ukraine et Gaza, appelant à la cessation des hostilités et l'établissement d'une paix juste, équitable et durable (bien qu'ils divergent au sujet du soutien à Israël). Le Rapport finit par aborder la Syrie, dont l'intégrité territoriale, la stabilité et le redressement important aussi bien pour la France, ancienne puissance d'influence, que pour la Turquie, nouvelle puissance d'influence dans le pays, vu ses liens privilégiés avec le gouvernement post-Assad. Appel est donc fait en vue d'une coopération dans la lutte contre DAESH, déjà entreprise par chacune des deux parties, et d'une action coordonnée des entreprises turques et françaises à envisager dans de nombreux secteurs comme l'énergie, le transport, l'eau, l'agriculture, la santé, autant de secteurs de prédilection pour chacun¹⁹.

L'examen en commission en annexe du Rapport révèle une discussion riche où l'accord prévaut sur le désaccord, malgré certaines critiques dirigées vers la situation politique en cours en Turquie qui rendrait "le Rapport un peu idyllique" pour en citer un membre²⁰. Pour finir, la conclusion du rapporteur, M. Christian Cambon, semblerait juste et pertinent: "le Rapport souligne les points de convergence sans pour autant faire l'impasse sur les divergences"²¹.

2. ...et sa mise en perspective tridimensionnelle

Il est clair que le récent Rapport d'Information dont nous venons de présenter les grandes lignes peut constituer un premier pas, sinon une feuille de route dans la reconstruction du dialogue franco-turc, aux niveaux tant bilatéraux que multilatéraux. Il serait donc plus que pertinent d'accorder sa juste valeur à ce document dont le sort final ne devrait pas être le catalogue des expressions de bonne volonté, ce dont les archives des chancelleries débordent. Et comme le principe ne veut rien dire sans la pratique, commençons, avant de le mettre en exécution, par essayer de comprendre la signification particulière de ce texte par rapport au passé, à la lumière des concepts principaux qui aient pu l'inspirer, et finalement, dans la conjoncture internationale actuelle, mûre de défis et d'opportunités pour qui veut les saisir.

¹⁶ Sénat: 2025, *ibid*.

¹⁷ Sénat: 2025, p.19.

¹⁸ Sénat: 2025, *ibid*.

¹⁹ Sénat: 2025, p.21.

²⁰ Sénat: 2025, p.35.

²¹ Sénat: 2025, *ibid*.

Bref aperçu historique

On ne peut gérer le présent et encore moins se projeter vers l'avenir, sans connaître le passé. Ainsi s'impose un bref aperçu sur le passé entre la France et la Turquie dont les premières relations diplomatiques remontent quand même à 1484, sans parler du premier Traité d'Alliance -devenu légendaire- entre François Ier et Soliman le Magnifique, paraphé en 1536, ainsi que le Rapport le mentionne au début²²! Il ne faudrait pas oublier non plus, et ce malgré une alternance entre fluctuations et périodes d'accalmie politiques entre ce Royaume et cet Empire tout au long des siècles, la grande influence culturelle et intellectuelle de la France sur les élites ottomanes, d'abord par ses institutions culturelles, à savoir les écoles congrégationalistes françaises présentes sur le sol ottoman dès le 18^{ème} siècle, mais surtout à partir de la Révolution française qui introduisit les valeurs universelles comme la liberté, l'égalité, les droits de l'homme au sein de ce pays. Ces valeurs, non seulement sources d'inspiration des premiers mouvements ottomans de réforme au 19^{ème} siècle, inspireront également la jeune République turque.

Le point de départ des relations bilatérales entre la Turquie et la France se situe, en ce qui concerne l'époque contemporaine, déjà au niveau des contacts établis entre Paris et Ankara durant la Guerre d'Indépendance turque -alors que la France et l'Empire ottoman continuent d'appartenir aux camps adverses dans le contexte de la Première Guerre Mondiale. Les facteurs respectifs qui ont poussé les parties à établir ce dialogue pourraient être identifiés comme suit: du côté français, une lucidité qui avait permis de réaliser que le monde ottoman appartenait déjà au passé tandis que le mouvement de Mustafa Kemal représentait l'avenir; le danger bolchévique qui pointait à l'horizon et auquel il ne fallait pas abandonner ce jeune mouvement que Lénine louvoyait; l'importance du monde musulman pour la puissance colonisatrice qu'était la France d'alors et qui visait à ménager les populations de l'Afrique du Nord par le biais du soutien à la révolution dans un pays musulman. Du côté turc, il s'agissait du pragmatisme légendaire de Mustafa Kemal qui ne dogmatisait absolument pas sur le fait que la Turquie fût en guerre avec la France, se démarquant d'ailleurs totalement de l'Empire et recherchant la légitimation de son mouvement auprès d'une puissance majeure; l'affirmation de son occidentalisme; et ce choix particulier qui reflétait quand même quelque part l'influence de la culture francophone à laquelle il avait été exposé dès ses années d'Académie Militaire puis lors d'une visite en France -notamment les manœuvres militaires de Picardie en 1910 et ses lectures personnelles et littéraires²³. Ce contexte de bon sens et d'affinités mutuels qui se poursuivait tout au long de la Guerre d'Indépendance aboutira à l'Accord d'Ankara de 1921 négocié et conclu entre Mustafa Kemal et Franklin-Bouillon et premier document international conférant une légitimité au gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie. À la suite de la proclamation de la République turque en 1923 et la ratification par la France du Traité de Lausanne, les différends survenus au sujet des questions financières et économiques, la situation des institutions religieuses, scolaires, sanitaires et de bienfaisance française en Turquie, ainsi que la frontière turco-syrienne furent résolus au fur et à mesure à travers des traités bilatéraux conclus tout au long des années 30. Avec la conclusion, en 1939, du Traité d'Assistance Mutuelle, un traité de défense et de sécurité entre la France, la Grande Bretagne et la Turquie et second plus important document remplaçant la coopération dans le domaine de la stratégie et de la défense, cette dernière deviendra "une alliée non-belligérante". Avec la libération et le retour en France du Général de Gaulle, leader militaire et politique légendaire du pays pendant la Seconde Guerre Mondiale, la Turquie reconnaîtra d'abord *de facto* puis *de jure*, le nouveau gouvernement français le 25 Octobre 1944²⁴.

²² Sénat: 2025, p.16.

²³ Türkmen: 2018, p 2-3.

²⁴ Soysal: 1986.

Jusqu'à la fondation de la Vème République, le soutien mutuel continue sur le plan politico-diplomatique: la France soutient la Turquie dans la gestion de la menace soviétique, aide la Turquie pour le paiement de ses dettes dans le cadre de l'OCDE; appuie l'adhésion de celle-ci au Conseil de l'Europe et par la suite, ne présente aucune objection à son entrée à l'OTAN. Quant à la Turquie, elle soutiendra la France et ses alliés lors de la création de la Commission de Conciliation de Palestine, de l'épisode d'indépendance de l'Algérie, et de la crise de Suez. Il faudra souligner qu'il s'agissait là d'une politique pro-occidentale en général, ce qui caractérisait la politique étrangère de la Turquie en pleine Guerre Froide malgré le risque d'impopularité encouru -et rencontré- par Ankara dans la région. Cette longue période de coopération a eu sa consécration avec la visite en Turquie, en 1968, du Général de Gaulle, apogée des relations franco-turques et qui ne sera jamais dépassée dans son symbolisme ni dans sa signification. Et ce, à cause de plusieurs facteurs tels que la conscience mutuelle de l'équilibre géostratégique entre les deux pays; l'approche lucide et équitable du Général au problème de Chypre; la quête simultanée d'une politique plus indépendante envers les États Unis -en France après la crise de Suez et le départ de l'aile militaire de l'OTAN, et en Turquie suite à la crise de Chypre et la lettre d'ultimatum du Président américain Johnson à la Turquie; la perception gaullienne du renouveau national de la Turquie d'Atatürk ainsi que la place qu'occupait de Gaulle dans l'imaginaire collectif turc en tant que héros de guerre et représentant de cette France, perçue comme première référence de la civilisation occidentale depuis des siècles²⁵. Il suffit de lire son discours d'Ankara du 28 Octobre 1968 qui reflète toutes les affinités et compatibilités de l'époque entre les deux pays²⁶.

Les choses commencèrent à changer à partir des années 70, où la France s'opposa à l'intervention militaire turque de 1974 à Chypre -surtout à la seconde phase; accorda son soutien à la thèse du génocide arménien sous l'influence d'une substantielle diaspora arménienne et malgré les attaques terroristes de l'organisation arménienne ASALA contre les diplomates turcs; et s'appropriä le problème kurde et celui, en général, des droits de l'homme en Turquie à partir de l'intervention militaire de 1980, y compris au sein du Conseil de l'Europe où elle fit partie d'un procès inter-étatique contre la Turquie, intenté à la Cour européenne des droits de l'homme en 1982. A partir des années 90, avec la fin de la Guerre Froide et donc la dissipation de la solidarité atlantique contre la menace soviétique commune, les relations bilatérales entrèrent une période de fluctuations composée plutôt de bas que de hauts avec, toujours, les questions arménienne, kurde, chypriote et des droits de l'homme en arrière-plan. Les années 2000 furent marquées par la quête d'adhésion de la Turquie devenue candidate à l'Union européenne et où la mise en œuvre insuffisante des critères de Copenhague constitua le blocage majeur avec celui de la question de Chypre. Les attaques terroristes du 11 Septembre 2001 ne contribuèrent pas à la situation de la Turquie, au contraire, puisque son appartenance civilisationnelle européenne fut pour la première fois ouverte au débat en France par le Président Sarkozy à partir de 2007, dans un esprit d'exclusion définitive. Sa proposition d'Union pour la Méditerranée comme alternative ne trouva pas grâce aux yeux de la Turquie. Le changement d'axe vers l'Est et le Moyen Orient survenu dans la politique étrangère turque coïncida avec cette période, combinant réaction et idéologisation. Plus tard, viendra s'y s'ajouter le manque d'affinités personnelles entre les Présidents Erdoğan et Macron que tout semble opposer depuis le début, sans compter les propos du premier qui fermaient définitivement les portes de l'UE à la Turquie, non pour des raisons identitaires mais d'incompatibilité politique avec les valeurs de l'Union, lors de la visite en 2018 du Président Erdoğan en France. On pourrait dire que la seule trêve diplomatique de haut niveau durant ces années fut la visite, en 2014, du Président François Hollande en Turquie - qui visita également l'Université Galatasaray. Bien plus récemment, plusieurs questions ont continué à opposer Paris et Ankara au sein également de l'OTAN -depuis le projet de la Patrie bleue en Méditerranée, au blocage turc des adhésions suédoise et finlandaise. Aujourd'hui, conscientes des enjeux et défis stratégique, politique et économique globaux qui s'imposent lourdement, et dépourvues du luxe d'un divorce politique, les deux puissances n'ont pas d'autre choix que de

²⁵ Türkmen: 2018, p 7.

²⁶ De Gaulle: 1970, p.182-183.

dépasser les tensions et retrouver le chemin du dialogue, à commencer par le cadre des rapports bilatéraux, conformément à la direction suggérée par le Rapport du Sénat.

Grille conceptuelle

Cet arrière-plan révèle un point important dans les relations franco-turques ainsi que franco-européennes actuelles: la politisation de la candidature turque dans les contextes nationaux et communautaires, enflammés par l'islamophobie et le sentiment anti-immigré. Le père spirituel de cette politisation est sans aucun doute, Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République, et qui lança le débat dans un entretien au journal *Le Monde* en 2002 lorsqu'il présidait la Convention sur l'avenir de l'Europe²⁷. Le débat occupa également une place prépondérante dans la campagne pour la Constitution européenne durant laquelle l'aile politique de gauche en France s'en empara en la personne de M. Laurent Fabius qui s'érigea, lui aussi, en opposant résolu à l'adhésion de la Turquie à l'Union. Depuis, et avec l'aide d'une médiatisation sans répit, la question identitaire de l'appartenance sera reprise à tous les niveaux, par divers acteurs et à travers divers instruments à toutes les échéances électorales en France²⁸. Ce qui a fini par servir en Turquie la cause des euro-sceptiques, eurasianistes et anti-occidentaux autoritaires de tous bords, en facilitant l'abandon des réformes pourtant lancées avec beaucoup d'enthousiasme par le premier gouvernement Erdoğan. Il y eut quand même des défenseurs de l'adhésion en France, tel l'ancien Premier Ministre Michel Rocard, qui justement, pensait qu'il s'agissait d'une opportunité inouïe afin d'intégrer une nation musulmane dans les valeurs européennes, et non la condamner à l'exclusion identitaire, ce qui serait une erreur stratégique²⁹. Il ira jusqu'à dire: "L'Europe politique est morte"³⁰. Point de vue qui coïncide avec les propos actuels du Président de la Commission des affaires étrangères du Parlement turc, M. Fuat Oktay: "L'Union européenne n'a pas de vision stratégique sur la Turquie."³¹. Pourtant, en ces jours où l'Europe est dans une quête quasi- frénétique de stratégie en général, il en faudrait une. Et comme l'inclusion éventuelle de la Turquie dans une telle stratégie ne serait ni facile ni rapide, en son absence il serait pertinent de conceptualiser ce qui est déjà en cours *de facto*, à savoir le transactionnel et le transnational.

En ce qui concerne le premier, qui s'est imposé à échelle globale à partir de 2016 avec le premier avènement de Donald Trump, on pourrait le définir de façon simple comme la conduite de la politique étrangère en fonction d'intérêts nationaux étroitement définis et à travers des échanges pragmatiques et ponctuels basés sur le court terme et axés autour de la problématique de la puissance, plutôt qu'en fonction d'une vision stratégique à long terme ou un contexte normatif partagé³². Or, il est évident que non seulement une vision stratégique fait actuellement défaut dans le cadre des relations avec l'Europe, tel que déjà mentionné, mais le contexte normatif qui fait partie des exigences européennes et des engagements turcs depuis le début du processus d'adhésion en 2005 semble abandonné. La Turquie a arrêté ses efforts de réforme depuis longtemps, ce qui l'a plongée dans la régression démocratique, et l'Europe se contente de négocier avec elle sur la question de l'immigration qui lui pose problème, moyennant compensation. Selon certains auteurs, la Turquie serait passée par trois phases dans ses relations avec l'Union: l'euphorisation, l'euphorisation sélective, et la déeuphorisation³³, c'est à dire les réformes, le ralentissement des réformes et l'abandon des réformes au profit

²⁷ L'interview phare en la matière s'intitulait "La Turquie n'est pas un pays européen", *Le Monde*, 09/02/02, tel que cité par Visier.

²⁸ Visier: 2009, p.2.

²⁹ Rocard: 2008, p.152.

³⁰ M. Rocard y rédigea lui-même un article intitulé "Du bon usage de l'Europe sans âme", *Le Monde*, 27/11/03 également cité par Visier. Ainsi *Le Monde* se transforma en plateforme du débat.

³¹ Sénat: 2025, p.14.

³² Kardaş et Ünlühisarcıklı: 2020-21, p.73.

³³ Aydın-Düzgüt et Kaliber: 2016.

d'une politique étrangère idéologisée et civilisationnelle, entre 2011 et 2016. Le transactionalisme se serait justement imposé comme quatrième phase à partir de 2016 avec l'accord turco-européen sur le maintien des réfugiés syriens sur son sol en échange de €3 milliards tous les deux ans, marquant un tournant dans la politique étrangère turque, dans les relations Turquie-UE et en phase avec le reste du monde³⁴. Les caractéristiques du transactionalisme tel qu'il est exercé dans les relations internationales en général s'appliquent également dans ce contexte en particulier avec, pour centre de gravité, la dégradation délibérée du multilatéralisme en faveur du bilatéralisme et en second lieu, le rejet du cadre des institutions internationales et de l'ordre international libéral considérés comme autant d'obstacles dans l'exercice de l'intérêt national. Par conséquent, une seconde caractéristique est le rejet d'une politique étrangère axée sur les valeurs pour les mêmes raisons. Les stratégies à long terme sont sacrifiées au court terme et à l'avantage immédiat, beaucoup plus faciles à gérer et sans engagement dans le temporel. Finalement, le transactionalisme est étroitement lié aux questions de politique domestique, elle-même soumise au populisme des leaders³⁵. Donc, toujours selon ces auteurs, il n'est pas étonnant que depuis 2016, la politique étrangère turque ait pris un tournant plus indépendant envers le multilatéral, s'éloignant de l'UE, critiquant les Nations Unies et imposant ses termes à l'OTAN. En outre, elle entreprit des rapprochements à part, nonobstant ses engagements institutionnels, comme avec la Russie dont elle acheta des missiles S-400 créant l'inquiétude au sein de l'Alliance Atlantique, ou encore commença à aspirer à une domination régionale en référence aux liens historiques et culturels, ce qui ne fut pas nécessairement accueilli avec enthousiasme dans la région. Ces politiques, abondamment publicisées à l'interne, devinrent, en outre, une carte de popularité pour les dirigeants.

Cependant, une transformation semble être en cours depuis 2022, sous la triple influence de la grave crise économique interne, la guerre d'Ukraine, et les nouveaux alignements au Moyen Orient³⁶. En effet, les exigences de la crise et des besoins d'investissements étrangers, la réalisation que la Russie ne peut pas être un "partenaire stratégique" tel que certains dirigeants voulaient le croire, et finalement l'alignement des pays du Golfe pour contre-carrer "l'axe de résistance" shiite sans nécessairement avoir la Turquie à leurs côtés, ont conduit vers une politique plus circonspecte de la part d'Ankara désormais plus ouvert à la coopération avec ses partenaires traditionnels. Ce retour sur soi ne peut bien entendu donner des résultats immédiats – ou des résultats tout court- vu l'impact de l'éloignement et donc une certaine perte de confiance mutuelle entretemps avec ceux-ci. Par conséquent, il faudra effectuer une recalibration du transactionalisme en cours, en choisissant et tempérant certains de ses termes, sinon performant un tri entre les aspects négatifs et positifs de cette approche. Kardaş et Ünlühisarcıklı en proposent une version qu'ils ont baptisé "transactionalisme structurel" et qui différencie entre a) les questions de substance primaires et secondaires et b) les domaines de convergence, de négociation et de divergence à gérer³⁷, dans le cadre de leur réflexion sur la relation sécuritaire Turquie-États Unis.

Ce type de semi-transactionalisme contrôlé pourrait également être appliqué dans le contexte Turquie-UE, en passant par le renforcement des relations bilatérales - domaine positif à condition de ne pas sacrifier entièrement le multilatéral- avec certains de ses membres, dont notamment la France, vu l'ancienneté des liens, un partenariat économique et culturel déjà développé mais qui devrait l'être encore davantage, et ultime défi, plusieurs questions épineuses qui restent à résoudre sinon à contourner dans un esprit de pragmatisme constructif. Les méthodes-mêmes de diplomatie transactionnelle pourraient être bénéfiques pour cet effort, à savoir l'inclusion des acteurs étatiques comme non-étatiques et l'utilisation des techniques comme le lobbying, la promotion économique, et la mise en œuvre des accords bilatéraux spécifiques.

³⁴ Bashirov et Yilmaz: 2020, p.176.

³⁵ Bashirov et Yilmaz: 2020, p.166-168.

³⁶ Balta: 2024, en ligne.

³⁷ Kardaş et Ünlühisarcıklı: 2020-21, p.79-80.

Ceci nous amène inévitablement à la seconde composante conceptuelle de notre problématique, à savoir le transnationalisme, théorie apparentée au globalisme mais aussi partie intégrante de la diplomatie transactionnelle. En tant que terme, le transnationalisme se réfère à des activités qui ont lieu à travers sinon au-delà des frontières nationales, transcendant la territorialité stricte. Bien qu'il ait des significations et aspects plus ou moins différents selon la discipline d'approche telle l'économie, la sociologie, ou l'anthropologie, il est évident que les politologues le considèrent comme la transformation des relations traditionnelles entre États-nations en tant que résultat des mouvements croissants des biens, services, idées et personnes³⁸. Ce qui dépasse le concept de l'État-nation territorial westphalien comme donnée principale et absolue pour le relativiser, sinon le transformer en agent régulateur. Par conséquent, les relations internationales diffèrent des relations transnationales qui viennent les compléter et parfois les défier. Afin de délimiter plus précisément le phénomène du transnationalisme, on a distingué quatre catégories d'activités à travers les frontières nationales: celles menées par les États-nations; celles menées par les institutions officielles basées dans un seul pays; celles menées par les institutions officielles opérant dans plusieurs pays; et celles menées par des acteurs non-officiels de la société civile. Les deux premières catégories sont appelées internationales, la troisième, multinationale, et la quatrième transnationale. Les activités transnationales représentent des initiatives à objectif précis et qui exigent la coordination entre les membres des sociétés civiles à travers les frontières. De par cette caractéristique, le transnationalisme est considéré comme venant "de bas" et concernant exclusivement la société civile et les individus, ainsi que leurs activités formelles et informelles³⁹.

Depuis le début du processus européen pour la Turquie, s'est en effet formé progressivement tout un réseau transnational réunissant les représentants des secteurs privés, du monde académique, culturel, ainsi que médiatique travaillant sur et œuvrant pour l'objectif de l'adhésion. Dans ce contexte général, les cercles francophones et francophiles du pays jouent un rôle limité malgré leur immense potentiel et ce, sans aucun doute à cause du contexte décourageant auquel on a fini par débarquer ainsi que des moyens limités. Le Rapport du Sénat a pertinemment abordé ce potentiel en ce qui concerne les personnalités et institutions actives à Izmir⁴⁰. Cependant, le Rapport semble comporter une grosse lacune en ce qui concerne Istanbul, centre historique de la francophonie en Turquie où siègent plusieurs écoles françaises congrégationalistes depuis le 18^{ème} siècle, ainsi que l'Université Galatasaray, seule institution académique francophone de Turquie, faisant partie d'un Consortium de coopération académique recouvrant une trentaine d'universités françaises et abritant l'une des 21 Chaires Senghor de la francophonie au monde. En outre, Istanbul abrite une communauté francophone et francophile importante dont les capacités financières et les contacts franco-européens sont considérables, sans compter sa puissance associative à travers des ONGs comme l'Institut du Bosphore créé en 2009 en vue de contribuer au développement des relations Turquie-France-Europe, et la Société des membres en Turquie de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite qui, bien qu'enregistrée à Ankara, compte la plupart de ses membres à Istanbul. Par conséquent, il existe là un grand potentiel de dialogue pro-actif en ce qui concerne les relations bilatérales qui en ont grandement besoin. Or, il est évident que la culture francophone n'est pas seulement une question de langue partagée, mais comme l'indique le poète et ancien Président du Sénégal Léopold Sedar Senghor, un véhicule de valeurs universelles communes. Il suffit de penser au rôle de la culture et des intellectuels dans la construction européenne, pour pouvoir concevoir celui, potentiel, qui contribuerait à aplanir, sinon amoindrir, les obstacles d'ordre identitaire d'une part et démocratique de l'autre, entre la Turquie, la France et l'Europe.

La conjoncture internationale actuelle

En ces jours où l'ordre international est en train de subir des chocs quasi-quotidiens en provenance de la Maison Blanche où le second mandat du Président Trump

³⁸ Archer: 2012, p.197.

³⁹ Tedeschi, Vorobeve et Jauhiainen: 2020, p.606.

⁴⁰ Sénat: 2025, p.18.

a commencé, un profond sentiment d'insécurité s'est emparé de l'Europe, première cible du président américain qui ne lui fournirait plus les garanties sécuritaires assurées depuis 75 ans. En effet, soit on demande aux Européens d'augmenter leurs contributions à l'OTAN -carrément mises aux enchères par Trump- sous peine d'être livrés à l'ennemi en cas d'attaque, soit on leur fait la leçon de façon cavalière depuis le podium de la Conférence de Sécurité de Munich, style Président Poutine en 2007, soit alors on essaye de forcer un allié européen agressé, l'Ukraine, à faire toutes les concessions à l'agresseur que l'on cajole ouvertement: la Russie de Poutine. Assurément, rien n'est plus comme avant et il faut réagir au son du tocsin.

Bien entendu, la nouvelle administration américaine n'est pas seulement en guerre contre ses alliés européens ou les organisations internationales ou encore le droit international et humanitaire, elle l'est également contre ses partenaires économiques et commerciaux devant lesquels elle dresse des barrages de tarifs sans précédent, contre les immigrés qu'elle poursuit sans relâche sur son sol, contre les populations pauvres du monde qui, jusqu'à présent lui devaient leur survie et se trouvent privées d'aide, et aussi contre son propre peuple qu'elle laisse sans emploi fédéral et sans sécurité sociale par centaines de milliers, d'un jour à l'autre. Et tout ça au nom de l'intérêt national sous les slogans *America First*, et *Make America Great Again*.

Quelles que soient les raisons de ces mesures extrêmes -l'esprit du temps, l'idéologie de l'exceptionnalisme américain poussée à son paroxysme, ou encore la psychopathologie de M. Trump lui-même- ce qui nous intéresse dans ce contexte précis est le domaine sécuritaire européen en proie à une menace sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Il est, d'autre part, indéniable que l'Europe n'a pas été assez pro-active dans la création d'une autonomie stratégique envers les États Unis malgré la conscience d'une telle nécessité depuis les années 50. L'échec de la Communauté européenne de défense (CED) en 1954 marquant l'abandon de l'idée de constituer une armée européenne fut suivi des années de torpeur où le parapluie sécuritaire américain permettait au Vieux Continent de dormir tranquille. La fin de la Guerre Froide et surtout le déclenchement des hostilités -et atrocités- dans les Balkans fut un signal d'alarme conduisant au Sommet franco-britannique de Saint-Malo en 1998, au Deuxième nouveau concept stratégique de l'OTAN de 1999 qui formulait, inter-alia, un appel atlantique aux responsabilités sécuritaires européennes, et à l'inclusion de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune (PESC) dans le Traité de Nice en 2000. Les attaques terroristes du 11 Septembre 2001 furent à l'origine d'une nouvelle stratégie de défense européenne approuvée en 2003 et par la suite, de l'élaboration d'un article de défense commune, le 47.2, incorporé dans le Traité de Lisbonne de 2010. Malgré cet activisme apparent et l'existence des missions UE dans les Balkans puis en Afrique tout au long de ces années, la dépendance fondamentale et totale de l'Europe envers l'OTAN en matière de sécurité, perdure.

Or, l'aboutissement définitif de la crise ukrainienne à une victoire russe se profile à l'horizon et ce, grâce à une Amérique ayant tourné le dos à ces alliés et prête à conclure un accord direct avec la Russie sur le dos de l'Ukraine et malgré l'Europe. Cette dernière est évidemment non seulement incapable de remplacer à elle seule les États Unis dans la défense de l'Ukraine, mais se trouverait également exposée à d'autres menaces éventuelles venant de Russie surtout dans le Nord et à l'Est. D'où la recherche frénétique d'un accord atlantique commun sur l'Ukraine sous le leadership de la Grande Bretagne et le soutien de l'UE avec, aux abonnés absents, la Hongrie de Victor Orban et la Slovaquie de Robert Ficco alignés à la Russie depuis le début. Il est clair que l'Europe est en pleine crise sécuritaire et par contre, il n'est pas clair que le nouveau budget de défense de €843 milliards proposé par la Présidente de la Commission européenne Mme Ursula von der Leyen, soit approuvé par tous les membres. Là, il serait pertinent de rappeler les propos du Président Zelensky, datant du 15 Février 2025: "Certains peuvent être frustrés par Bruxelles. Mais si ce n'est pas Bruxelles, ce sera Moscou. C'est votre décision. C'est la géopolitique. C'est l'Histoire."⁴¹. Sans parler du temps et de l'effort nécessaires pour mettre à exécution un aussi grand projet, tant il fut retardé et négligé au

⁴¹ Cité par Burilkov et Wolf: 2025, en ligne.

profit des politiques de prospérité sociale, jugées prioritaires par des gouvernements soucieux de réélection et des populations habituées au confort.

C'est justement à ce tournant décisif que pourrait s'insérer une nouvelle vision européenne de la Turquie, justement la vision stratégique qui a fait défaut jusqu'à présent. Une Union dont le budget de défense totale est le tiers de celui des États Unis (dans l'ordre des \$300 milliards contre \$900 milliards en 2025) et qui aurait immédiatement besoin de 300.000 troupes de plus en cas d'agression, se devrait de reconnaître la contribution potentielle de la seconde plus grande armée de l'OTAN, avec un budget de défense augmenté à \$47 milliards pour 2025 vu les dangers environnants, des troupes rompues au combat pour des raisons de sécurité interne ainsi qu'à la participation aux forces internationales de maintien de la paix, et une industrie de la défense en pleine expansion ainsi que le souligne le Rapport du Sénat: " Les échanges menés par la délégation sénatoriale à la Présidence des industries de la défense ont permis de prendre la mesure de la diversité et de l'expertise des entreprises turques de l'armement qui permettent au pays de disposer d'un large choix de drones, missiles, roquettes, véhicules blindés. Les responsables de la Présidence des industries de défense ont, par ailleurs, indiqué que la Turquie avait la volonté de développer un chasseur de 5ème voire de 6ème génération et était intéressée pour contribuer au SCAF en rappelant que la Turquie avait été partenaire des programmes Cougar et A400M et travaillait au développement d'une constellation de satellites Göktürk⁴². L'intérêt accru de la France pour cette industrie en Turquie, se reflète également par l'augmentation du nombre d'études menées et publiées par de prestigieux centres français d'études stratégiques, comme l'IRIS et l'IFRI.

A cet arrière-plan s'ajoutent ses efforts et exploits diplomatiques lors de la guerre en Ukraine, son dialogue positif avec les deux belligérants, ainsi que celui avec le Président Trump qui reste actuellement incontournable pour l'Europe. Par conséquent, il semble qu'il serait temps de prendre en considération la requête turque à la participation au Programme pour l'industrie européenne de la défense (EDIP) dont l'objectif est d'augmenter les capacités de l'UE en matière de financement d'industrie de la défense ainsi que de mettre en œuvre la Boussole stratégique européenne. La France, longtemps force motrice d'une Europe inter-gouvernementale de défense, craint actuellement l'entrisme américain au sein de l'EDIP favorisé par les membres les plus atlantistes qui achèteraient de l'armement américain avec les fonds de l'EDIP pour éviter les tarifs américains. C'est justement pour cela que Paris aurait récemment retiré son objection à la participation des bénéficiaires non-européens, ce qui serait favorable à la Turquie, au cas où sa participation est approuvée dans l'année courante. Il est également question qu'elle fasse partie de la "Mobilité militaire Schengen", projet lancé au sein de la Coopération structurée permanente (PESCO) suite à l'annexion de la Crimée en 2014 et ouvert aux pays tiers depuis 2020. Sa demande, déposée en 2021, fut bloquée par l'Autriche tandis qu'Ankara aurait négocié pour le soutien de la Suède et de la Finlande en la matière, lors de leur adhésion à l'OTAN.

Il s'agit donc d'un moment crucial pour la défense européenne sans le renforcement de laquelle l'UE ne pourrait remplir son rôle d'Europe -puissance sur la scène internationale et auquel la Turquie semble parfaitement capable d'y contribuer vu ses qualificatifs.

CONCLUSION

Suite à ce tour d'horizon inspiré par le Rapport du Sénat français diffusé dans l'objectif de renforcer la relation franco-turque "dans ce moment de grande incertitude où le monde est confronté aux plus grands défis" pour citer le Président Macron qui s'est exprimé le soir du 5 Mars à la veille du sommet spécial de l'Union européenne, et de celle des chefs d'État-major européens à laquelle la Turquie fut conviée, il est possible de faire plusieurs constats.

⁴² Sénat: 2025, p.9.

Tout d'abord, il s'agit du caractère opportun de la démarche tel que nous l'avons souligné au début, survenant dans un contexte de développements superposés aux niveaux de la politique étrangère turque, de la sécurité européenne, et de la nouvelle donne au Moyen Orient. Très possible que l'idée en fût déclenchée par les dernières frictions entre la France et la Turquie au sujet de la réciprocité des établissements scolaires, il semble cependant que ce document soit destiné à avoir un impact bien plus considérable, vu la conjoncture actuelle. Et ce, à condition de le considérer des deux parties comme une feuille de route dont la nécessité s'imposait depuis longtemps. Donc, premier point: il faut lui accorder toute l'importance qu'il mérite.

Au niveau de l'exercice diplomatique qui s'ensuivra, il est évident qu'il faudra donner une chance au transactionnel et au transnational, étant donné que le parcours diplomatique traditionnel semble actuellement assez limité à cause du degré de détérioration atteint dans les relations bilatérales. En effet, aux contentieux chroniques comme la question arménienne, les droits de l'homme en Turquie ou l'éternel problème de Chypre, est venu s'ajouter le débat déclenché par les dirigeants français sur l'identité et donc la "non-appartenance civilisationnelle" de la Turquie à l'Europe, ce qui fut presque fatal non seulement pour le dialogue franco-turc, mais aussi pour le processus d'adhésion lui-même, vu le découragement et le désengagement progressif qu'il a provoqué dans le camp turc. Cela joua certainement un rôle dans l'orientation des efforts diplomatiques turcs vers le Moyen Orient et l'Eurasie parallèlement aux facteurs idéologiques et préoccupations électorales du moment. Or, maintenant que cette politique semble avoir atteint ses limites pour diverses raisons et que la politique étrangère turque semble reprendre les chemins traditionnels sans pour autant renoncer à son rôle régional, il est temps d'agir. Avec précaution certes, évitant de part et d'autre des polémiques politiciennes et appliquant l'adage qui pourrait à lui seul résumer le transactionnel "la diplomatie est l'art du possible". D'autre part, il est clair que les contacts entre les représentants des sociétés civiles respectives sont actuellement insuffisants, surtout par rapport au potentiel qu'ils représentent. D'où, deuxième point: mise en œuvre d'une diplomatie transactionnelle qui semble déjà s'amorcer, tout en déployant des efforts pour améliorer les contacts transnationaux.

La coopération sécuritaire entre ces deux puissances militaires semble s'imposer comme un domaine naturellement prioritaire non seulement parce que la France possède la première armée la plus puissante au sein de l'UE et que la Turquie, la seconde au sein de l'OTAN après celle des États Unis, mais aussi au sujet de l'industrie de la défense. En effet, ce secteur qui est très avancé en France, est en pleine expansion en Turquie qui a réduit en dix ans sa dépendance de la technologie militaire étrangère à moins de 50% et s'est hissé au 11ème rang mondial en matière d'exportations avec un record de \$7.1 milliards en 2024, vers des destinations aussi diverses que le Moyen Orient, l'Afrique, l'Asie Centrale et les Balkans, tandis que celles de la France favorisent plutôt le Moyen Orient. Encore loin de la concurrence, les deux secteurs pourraient coopérer de façon complémentaire, aussi bien en matière de recherche et développement que dans le domaine de la sous-traitance. La coopération sécuritaire a gagné en importance avec la nouvelle menace qui pèse sur l'Europe, provenant aussi bien du nord que paradoxalement, d'outre-Atlantique. Dicté par une vision stratégique nouvelle, le troisième point serait donc: développer le rapprochement bilatéral en matière de sécurité, y compris dans le domaine de l'industrie de la défense et dans le cadre européen à travers des programmes qui permettent l'inclusion des partenaires non-membres de l'UE.

Finalement, il est évident à la lumière du dernier Rapport du Sénat français que prenant acte des défis et potentiels d'un nouvel environnement, la Turquie et la France se trouvent au seuil d'un rapprochement qu'il faudrait faire évoluer aussi bien dans le contexte bilatéral qu'europpéen. Le moment est opportun et vu les enjeux, il faudra le saisir sans pour autant oublier les objectifs démocratiques qui restent encore à atteindre en Turquie conformément à ses engagements européens et aux besoins de la société.

This article was scanned with plagiarism detection software. No plagiarism was detected.

Ethics Committee Approval Information

Ethics committee approval was not required.

Author Contribution Statement

The authors' contributions to this study are equal.

Funding Statement and other Acknowledgments

This study has not received any type of funding or support.

Competing Interests Statement

There is no conflict of interest to declare with any institution or person within the framework of the study.

BIBLIOGRAPHIE

Archer, K. "Transnationalism" in *21st Century Geography: A Reference Handbook*, Vol. I, Ed. by Joseph P. Stoltman (London, Los Angeles: Sage, 2012).

Aydın-Düzgüt, S. & Kaliber, A. "Encounters with Europe in an era of domestic and international turmoil: is Turkey a de-Europeanising candidate country?", *South European Society and Politics*, Vol 21(1) 2016, pp. 1-14.

Balta, E. "Normalizing transnationalism: Turkish foreign policy after the 2023 elections", Analysis, Middle East Institute, July 9, 2024, <https://www.mei.edu>.

Bashirov, G. & Yılmaz, I. "The rise of transactionalism in international relations: evidence from Turkey's relations with the European Union", *Australian Journal of International Affairs* 74/2, 2020, pp. 165-184.

Burilkov, A. & Wolf, G.B. "Defending Europe without the US: first estimates of what is needed", Analysis, Bruegel, Brussels, 2025, <https://www.bruegel.org>.

De Gaulle, C. *Discours et Messages 1966-1969*, (Paris: Plon, 1970).

Kardaş, Ş. & Ünlühisarcıklı, Ö. "Managing the US-Turkey Security Relationship: Structured Transactionalism within a Dual Framework", *Turkish Policy Quarterly*, Vol. 19, No. 4, 2020-21, pp. 67-85.

Rocard, M. *Oui à la Turquie*, (Paris: Tapage Hachette, 2008).

Sénat, Rapport d'information No. 257, Session ordinaire de 2024-2025, Commission des affaires étrangères, de la défense, et des forces armées, Enregistré à la Présidence du Sénat le 22 Janvier 2025.

Soysal, I. *Les Relations Politiques Turco-Françaises 1921-1985*, Varia Turcica III, (Istanbul, Paris: Editions ISIS, 1986).

Tedeschi, M., Vorobeva, E. & Jauhiainen, J.S. "Transnationalism: current debates and new perspectives", *Geo Journal* 87, 2022, pp. 603-619.

Türkmen, F. "Le Général de Gaulle en Turquie: la visite de tous les espoirs", Intervention lors de la conférence intitulée "Les Relations franco-turques à l'époque du Général de Gaulle (1958-1969)", Institut français à Istanbul, 8 Novembre 2018.

Visier, C. "La Turquie: instrument de politisation, objet de politisation", *European Journal of Turkish Studies*, 9/2009, pp. 1-25.